

EMS.27/8/1985.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

06/548 du 24/04/86 *M. KINVIDI*  
DECRET N° /MTERFPPS/DGFP/DGCPCE /SAV

Portant titularisation et nomination au titre  
de l'année 1983, de Monsieur KINVIDI (Pascal),  
Professeur de Lycée (option : Psychologie) Sta-  
giaire, des cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I, des Services Sociaux (Enseignement), de la  
République Populaire du Congo.

Le Premier Ministre,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Or-  
donnance n°019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions  
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64, fixant le statut commun des  
cadres de l'Enseignement ;

DGB :

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant sta-  
tut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n°63/81/FP-RE du 26 Mars 1963, fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 67/304 du 30/9/67, modifiant le tableau hiérarchique des  
cadres de catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant  
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64, fixant  
le statut commun des cadres de l'Enseignement :

(/u le décret n°74/170 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier  
Ministre ;  
(/u le décret n°85/1423 du 7.12.85, portant nomination des Membres  
du Gouvernement ;  
(/u le décret n°85/1434 du 17.12.1985, portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'ap-  
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des  
situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avan-  
cement réunie à Brazzaville, le 12 Juin 1985.

*87*  
D É C R E T E :

*M. KINVIDI*

Article 1er : Monsieur KINVIDI (Pascal), Professeur de Lycée (option : Psychologie) Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo, en service à la Direction Générale des Affaires Sociales de Brazzaville, est titularisé au titre de l'année 1983 et nommé au 1er échelon de son grade pour compter du 12.3.83, indice 830 ACC = Néant.

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 24 AVRIL  
1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

*BC*

*AE*

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- DGFP/DGPCE ..... 3
- DGB ..... 3
- DCF ..... 1
- MSAS ..... 1
- DGAS/B/ville ..... 1
- Intéressé ..... 1
- SGA/BC ..... 3
- JOREPC ..... 1
- BST/DGPCE ..... 2.-

*BC*